



A envoyer à: Köbi Heierli
Dorf 23
CH- 9411 Reute
k.heierli@s-a-m.ch

www.s-a-m.ch

Foto

DEMANDE DE LICENCE 2010 SAM SUPERMOTO

Données personnelles :

Nom : Prénom :
Rue : NPA/Lieu :
Date de naissance : N° tél. : e-mail:
Membre de la section SAM N° : Nom de la section :

Attention : Les licences, remises uniquement à des membres des sections SAM (www.s-a-m.ch)

Classement de la dernière saison : prière de cocher la case correspondante

Licence SAM Licence FMS autre licence aucune licence

Catégorie : N° de départ : Classement annuel final:

Catégorie souhaitée pour 2010 : prière de cocher la case correspondante

Kids 50 automatique Youngster 125 2T / 250 4T Challenge open

Kids 65 manuel Rookie 175-250 2T / 450 4T Prestige open

Kids 85 manuel Seniors Open 125-750 / dès 40 ans Quad open

Kids 50 Quad Fun Open dès

Je désire un transpondeur Type AMBmx (Fr. 319.-)

Je possède un transpondeur, Marque **Type AMBmx** Nr. du transpondeur:.....

Marque : cm³ : Nr. de départ souhaité :

Remarques :
.....

Le formulaire doit être rempli avec précision et adressé, avec une photo d'identité, jusqu'au 31 décembre 2009 à l'adresse susmentionnée. Si des renseignements font défaut, une taxe de traitement de dossier de Fr. 20.-- sera perçue.

Signature du demandeur :

Signature du représentant légal
pour les mineurs :

Lieu : Date :

Conditions à remplir pour l'obtention d'une licence SAM Supermoto

En plus d'être soumis aux conditions stipulées ci-après, chaque octroi de licence peut encore faire l'objet d'un examen individuel par la commission sportive SAM. Il n'existe aucun droit de recours pour une licence.

Selon le règlement 2010, chaque coureur doit posséder un transpondeur du Type AMBmx, pour garantir une meilleur qualité de la prise des temps et pour la liste des classements. Il n'y a donc plus de location perçue pour l'année.

Chaque coureur doit posséder une licence établie par la SAM (Association suisse des coureurs automobiles et motocyclistes). **Les licences, remises uniquement à des membres des sections SAM,** sont valables depuis le jour de leur établissement jusqu'à la fin de l'année. Les licences SAM sont accordées en priorité aux coureurs qui en avaient déjà une l'année précédente et qui ont aussi participé aux manifestations. Les demandes des personnes ayant leur domicile en Suisse seront traitées ensuite, les autres le seront en fonction de leur date de réception.

Un maximum de 50 licences est attribué par catégorie, à l'exception de celle Fun open, dans laquelle le nombre est porté à 80. Pour pouvoir en obtenir une, il faut impérativement justifier un comportement irréprochable durant la dernière saison, ne pas avoir de factures en suspens, avoir des formulaires de douane valables, etc....

Après entente avec l'organisateur, la commission sportive SAM peut exceptionnellement établir une licence journalière pour des pilotes.

Les pilotes n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans doivent prendre le départ dans les catégories Kids ou Youngster (des dérogations peuvent être accordées par la commission sportive). Tous les autres pilotes doivent pouvoir présenter un permis d'élève conducteur ou un permis de conduire valable des catégories A, B ou C.

Les personnes mineures (moins de 18 ans) doivent avoir l'autorisation de leurs parents.

La commission sportive SAM se réserve le droit de donner un départ commun pour différentes classes ou catégories.

Droits de licence 2010:

Catégories :	Kids 50 automatique max. 10 ans	Fr.	40.00
	Kids 50 Quad max. 12 ans	Fr.	40.00
	Kids 65 manuel max. 14 ans	Fr.	60.00
	Kids 85 manuel max. 16 ans	Fr.	80.00
	Youngster 125 2T / 250 4T de 14 à 22 ans	Fr.	100.00
	Rookie 175-250 2T / 450 4T de 16 à 26 ans	Fr.	180.00
	Seniors Open dès 40 ans	Fr.	200.00
	Fun open	Fr.	200.00
	Challenge open	Fr.	220.00
	Prestige open	Fr.	250.00
	Quad open	Fr.	200.00

La possibilité est offerte à tous les détenteurs de licence de souscrire auprès de l'Alliance-Suisse des assurances complémentaires pour couvrir le risque de perte de gain.

Les droits de licence sont fixés annuellement par la commission sportive SAM.

Pour toute question ou tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à :

Président
Philipp Kempf
Ibergstr. 66
8405 Winterthur
Tel. 079 343 76 68
p.kempf@s-a-m.ch

Commissaire Supermoto
Roland Ritter
Dammweg 4
8460 Marthalen
Tel. 078-667 78 64
r.ritter@s-a-m.ch

Supermoto Administration
Monique Mabillard
Dorf 23
9411 REUTE
Tel. 079 472 70 55
k.heierli@s-a-m.ch